



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-191

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-11-28-018 - A R R E T E constatant la désignation de nouveaux membres
au Conseil Economique, Social et Environnemental de la région Centre-Val de
Loire (CESER) (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-11-28-018

A R R E T E

constatant la désignation de nouveaux membres au
Conseil Economique, Social et Environnemental de
la région Centre-Val de Loire
(CESER)

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
LES AFFAIRES RÉGIONALES**

A R R E T E
constatant la désignation de nouveaux membres au
Conseil Economique, Social et Environnemental de
la région Centre-Val de Loire
(CESER)

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 4134-2, R4134-1 à R 4134-4 et R 4134-6 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (grenelle 2) ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Nacer MEDDAH préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-230 du 25 octobre 2013 constatant la composition du Conseil Economique, Social, et Environnemental de la Région Centre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-294 du 26 décembre 2013 modifiant la composition du Conseil Economique, Social, et Environnemental de la Région Centre ;

Vu la lettre du 10 novembre 2016 par laquelle l'Union régionale du Centre-Val de Loire CFE-EGC désigne M. Patrick MARCEAU en qualité de membre du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, en remplacement de M. Manuel MARTINEZ ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est constatée au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental de la Région Centre-Val de Loire la vacance du siège de M. Manuel MARTINEZ membre désigné par l'Union régionale du Centre-Val de Loire CFE-CGC dans la catégorie « Organisations syndicales de salariés représentatives au niveau régional ».

Article 2 :

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 13-230 du 25 octobre 2013 est modifié ainsi qu'il suit :

2nd collège : organisations syndicales de salariés représentatives au niveau régional
Membres désignés par l'Union régionale du Centre-Val de Loire CFE-CGC

M. Patrick MARCEAU
demeurant 9, rue Pasteur
41200 ROMORANTIN LANTHENAY

Le reste sans changement.

Article 3 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2016
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 16.274 enregistré le 1^{er} décembre 2016